

5. POLITIQUE 1.3 – RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

09CE1415-010

5.1 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif doit procéder à l'élection de son vice-président ou de sa vice-présidente;

09CE1415-010-1

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Serge Poirier

DE DÉSIGNER monsieur André Messier à titre de président d'élection.

Adopté à l'unanimité

09CE1415-010-2

DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Jeannine Barsalou

DE DÉSIGNER monsieur Éric Racine et madame Katherine Plante à titre de scrutateurs.

Adopté à l'unanimité.

ÉLECTION

09CE1415-010-3

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature au poste de vice-président ou vice-présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire.

Monsieur Pierre Lavoie, appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin, propose la candidature de madame France Choinière. Madame France Choinière accepte sa mise en candidature.

09CE1415-010-4

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon et appuyé par monsieur Claude Nadeau

DE CLORE la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-010-5

DÉCLARATION D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'au terme de la période de mise en candidature une candidature a été soumise;

Le président d'élection déclare madame France Choinière élue par acclamation à la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

6. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

7. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

